



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Compte rendu des CAP locales de recours sur l'évaluation professionnelle du 19 septembre 2013

Nous avons présenté une déclaration liminaire avec les points suivants :

Nous y avons dénoncé le fait que les documents ne nous ont pas été envoyés, mais qu'il nous a fallu nous rendre au siège de la DiSI pour en prendre connaissance, avec toutes les contraintes que cela entraîne. Nous n'avons même pas pu avoir connaissance au préalable du nombre de dossiers en appel ni le nom des collègues concernés, ce qui ne nous a pas permis de mandater de façon nominale des experts correspondants.

Nous avons demandé si certains dossiers ont été refusés du fait que les agents n'auraient pas au préalable exercé un recours hiérarchique.

Nous avons enfin dénoncé un système porteur d'arbitraire et de frustrations pour les collègues qui ne peuvent pas tous bénéficier de bonifications. La CGT conteste ce système d'évaluation. Elle revendique la déconnexion entre la notation et l'avancement de la carrière.

Du fait de la non tenue des CAP locales de tableaux d'avancement, nous avons demandé à être destinataires de la liste des agents ayant vocation à postuler aux grades supérieurs.... M. Bellanger nous a indiqué qu'il devrait pouvoir nous la communiquer.

En réponse, le Directeur a déclaré que c'était un dispositif national et qu'il n'avait rien à redire. Il a néanmoins reconnu que celui ci n'était pas satisfaisant et nous a donné acte dans notre dénonciation des contraintes qui nous étaient imposées et allait voir comment celles ci pourraient être allégées.

Sur la DiSI Ouest, 9 agents ont fait appel (2 A, 4 B et 3 C).

6 recours hiérarchiques n'ont pas été suivis d'appels en CAPL (seul l'un d'entre eux avait évolué lors de l'entretien).

Il a rappelé que l'appel ne pouvait concerner que les éléments portés en recours hiérarchique. De même, les éléments contestés (tableau synoptique, appréciations écrites, valorisation en mois) doivent figurer dans le recours hiérarchique et dans l'appel proprement dit. Attention à ces éléments si vous comptez faire un recours l'an prochain. N'hésitez pas à nous contacter pour vous faire aider.

Les positionnement des élus CGT.

Vos élus sont intervenus sur l'ensemble des dossiers, en soutien aux demandes des agents. Ils ont voté pour les propositions de l'administration quand elles allaient dans le sens de la demande de l'agent, contre dans le cas contraire.

Sur les 4 dossiers en appel en catégorie B :

Un contrôleur principal a obtenu une très légère modification de l'appréciation.

Les organisations syndicales ont voté contre les propositions de l'Administration qui étaient bien en-deçà des revendications portées par notre collègue.

Un contrôleur principal a obtenu une modification de son tableau synoptique avec un ajout de croix (1 excellent et 1 très bon), que les organisations syndicales ont approuvé.

Néanmoins elles ont voté contre le fait que la note n'avait pas évolué de +0.01 à +0.02 (car le Disi n'a pas mis des bonifications de 2 mois en réserve) et ont demandé que cette demande apparaisse dans le PV afin de permettre au collègue concerné de s'appuyer sur ce vote dans le cas d'un appel en CAP centrale.

Un contrôleur 2ème classe a obtenu une amélioration substantielle de son appréciation, les organisations syndicales ont donc approuvé les propositions de l'administration.

Un contrôleur 1ème classe n'a rien obtenu. Les organisations syndicales ont voté unanimement contre les propositions de l'administration.

Sur la réserve de 5 fois 1 mois dont disposait la Disi en catégorie B, aucune valorisation n'a été utilisée cette année.

Sur les 3 dossiers en appel en catégorie A :

Un inspecteur a obtenu des améliorations sur son appréciation générale sans pour autant obtenir d'évolution sur son tableau synoptique. Les organisations syndicales ont voté unanimement contre les propositions de l'administration.

Un inspecteur a obtenu une amélioration partielle des appréciations littérales, sans obtenir la valorisation qu'il souhaitait. Les organisations syndicales ont voté contre les propositions de l'administration.

Un inspecteur n'a obtenu aucune avancée. Les organisations syndicales ont voté unanimement contre les propositions de l'administration.

Sur la réserve de 3 fois 1 mois dont disposait la Disi en catégorie A, aucune valorisation n'a été utilisée cette année.

La CGT encourage les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction en CAPL à formuler un recours en CAP nationale. Les élus et représentants se tiennent à votre disposition pour toute information.

Vos élus et experts en CAPL

Contrôleurs :

Jean-Yves Detoc (C1), Sylvie Sommeria (CP), Camille Hoffmann (expert), Yvic Kergroac'h (expert)

Inspecteurs :

Yvic Kergroac'h, Camille Hoffmann (suppléant), Olivier Delemar (expert)